

Evaluation des mécanismes européens de promotion de la cohérence des politiques en faveur du développement

On sait depuis longtemps que le développement des pays du Sud n'est pas seulement l'affaire des politiques d'aide des pays du Nord mais qu'il dépend d'abord des pays en développement eux-mêmes. On avait jusqu'alors assez peu parlé de l'impact pourtant très lourd des autres politiques publiques des pays développés, dotées de budgets beaucoup plus importants que ceux consacrés à l'aide, sur les pays en développement et sur le bien-être de leurs populations.

L'origine de la CPD

En raison de la complexité et de la sensibilité du sujet, la prise de conscience du besoin de promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) n'a progressé que lentement et ce n'est qu'à partir du début des années 1990 qu'il est devenu un objectif prudent mais affiché de la communauté internationale.

La cohérence des politiques est citée parmi les Objectifs de Développement du Millénaire, adoptés par les Nations Unies en septembre 2000, dans le cadre du nouveau partenariat mondial sur le développement (objectif 8) et le CAD de l'OCDE en a fait un chapitre nouveau et remarqué des " revues par les pairs " des politiques de développement de ses pays membres.

Mais c'est l'Europe qui, avec le Traité de Maastricht signé en 1992, a marqué le principal tournant en érigeant la coordination, la complémentarité et la cohérence, les " 3C ", en principes devant guider la politique

européenne de développement, dont la compétence est partagée entre la communauté et les Etats membres.

Il était naturel de procéder, une dizaine d'années plus tard, à un bilan de la mise en œuvre effective des 3C et c'est pourquoi le groupe des

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CPD GARDE UN CARACTÈRE EXPÉRIMENTAL

responsables des services d'évaluation de la coopération au développement des Etats Membres et de la Commission a pris la décision, en 2004, de lancer une série de six évaluations conjointes portant sur la manière dont les principes de coordination, de complémentarité et de cohérence avaient été mis en pratique, et avec quel impact.

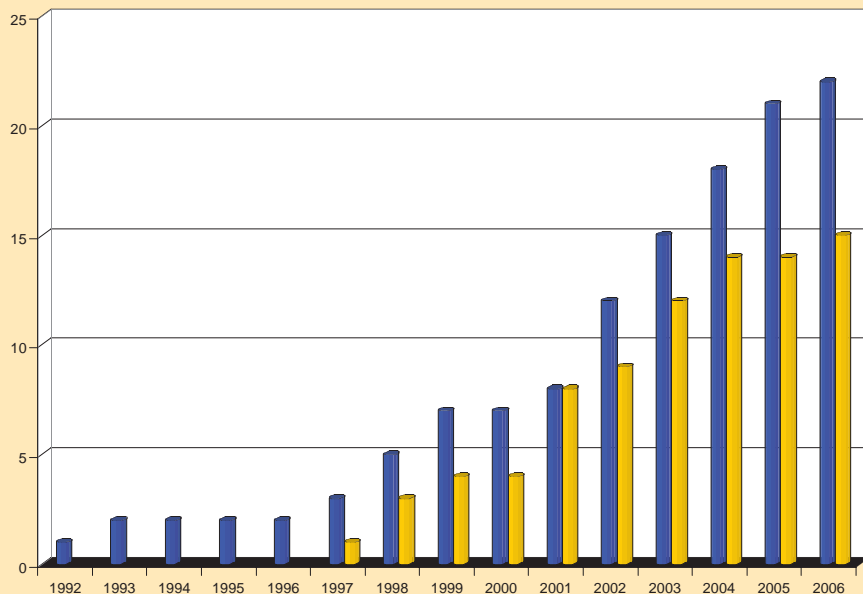
Évaluer les efforts en faveur de la cohérence

La présente étude rend compte de l'évaluation des mécanismes intra-gouvernementaux de promotion de la cohérence des politiques en faveur du développement dans les Etats membres et les institutions européennes. L'étude s'est appuyée sur les résultats d'une étude exploratoire préalable, réalisée en 2004, qui avait pour objet de fixer dans ses grandes lignes le cadre conceptuel, de recenser les principaux mécanismes alors mis en place dans l'ensemble de l'UE et de les répartir en trois grandes catégories pertinentes pour l'analyse :

1. les mécanismes relevant d'engagements et décisions de politique générale ou spécifique ;
2. les mécanismes institutionnels et administratifs ;
3. les mécanismes relevant de la capacité d'information, d'analyse et de conseil.

Les analyses développées dans cette étude se sont appuyées sur sept exemples de mécanismes relevant de l'une ou l'autre de ces catégories et mis en place dans cinq pays membres (Allemagne, Espagne, Finlande, France et Suède) et deux institutions européennes (Commission et Parlement européen). L'étude s'est efforcé d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de ces mécanismes à partir d'une analyse documentaire complétée par des entretiens.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mécanismes



En bleu : nombre d'institutions et d'États membres de l'UE qui ont fait référence à la CPD dans leurs documents officiels

En jaune : nombre d'institutions et d'États membres de l'UE qui ont opérationnalisé la CPD et l'ont mise en pratique

Conclusions

La première conclusion de l'étude est le caractère encore expérimental de la mise en œuvre de ces mécanismes de promotion de la CPD dans l'Union européenne et la nécessité d'une réflexion stratégique et d'une vision de long terme, si l'on veut obtenir des résultats tangibles.

Le deuxième constat est la difficulté de mesurer le degré d'engagement politique réel des États membres et de la communauté en faveur de la CPD, dont l'étude confirme qu'il est un élément déterminant pour faire avancer les choses. L'étude relève notamment la tendance, dans certains États membres, à se retrancher derrière la compétence communautaire sur certaines des politiques concernées, en oubliant pourtant que seul un engagement national actif est de nature à influencer des changements au niveau communautaire.

Troisième conclusion, la CPD est par définition l'objet de négociations et d'interactions complexes et difficiles entre de multiples acteurs et parties prenantes. Le réalisme conduit à admettre non seulement que certaines incohérences ne sont pas intentionnelles mais surtout que d'autres reflètent la satisfaction d'intérêts légitimes et parfois partagés entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide. Le mieux peut être l'ennemi du bien et la complexité du sujet milite en faveur d'une combinaison et d'une association des trois types de mécanismes étudiés pour progresser.

Soutenir l'approche systémique

L'approche systémique recommandée par l'étude reste à ce jour insuffisante et l'évaluation souligne par ailleurs que, pour dépasser le stade expérimental actuel et rendre opérationnel l'engagement originel du Traité de Maastricht, repris dans le cadre du consensus européen sur le développement adopté par le Conseil en 2005, il faudrait une volonté politique forte, large et soutenue dans la durée, mais que celle-ci est encore loin d'être acquise.

Des trois C, la cohérence des politiques en faveur du développement est sans doute la question la plus sensible au plan politique et la plus délicate au plan opérationnel. La décision de produire tous les deux ans un rapport sur les progrès de la CPD dans l'Union, à partir d'un questionnaire rempli par chacun des États membres et par la Commission, - le premier rapport devrait être publié en octobre prochain -, va dans le bon sens.

Puisse cette étude contribuer à une meilleure compréhension de l'importance des interactions entre les diverses politiques qui touchent les pays en développement et de leur impact, à une réflexion sur les moyens opérationnels de renforcer la cohérence de ces politiques au service du développement et à l'inscription plus systématique de cette question dans l'évaluation de nos stratégies, politiques, programmes et projets de développement.

Colofon

Ce bulletin d'information est publié en français et en anglais et s'accompagne d'un site Internet (www.three-cs.net). Chaque numéro s'articule autour d'un thème précis lié à l'initiative des 3 C prise par la Commission européenne et par les responsables des services d'évaluation de la coopération extérieure des États membres de l'UE.

Le bulletin d'information « [Three-Cs.net](http://www.three-cs.net) » est mis gratuitement à la disposition des stratégies politiques, des spécialistes et des fonctionnaires de l'UE et des pays en développement.

Pour y accéder en ligne, voyez www.three-cs.net

Initiative des 3 C

Cette initiative a été lancée par les responsables de services d'évaluation des États membres de l'UE et par la Commission européenne.

Commentaires, suggestions

Veuillez adresser vos commentaires, suggestions et requêtes à Niels Keijzer, Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM).

Courriel : three-cs@ecdpm.org

Une initiative facilitée par

Téléchargez le rapport complet ici : www.three-cs.net